

DOSSIER D'INSCRIPTION « A VOUS DE JOUER ! »
11ÈME ÉDITION : TREMLIN MUSIQUES ACTUELLES (2025 - 2026)



Dossier à retourner au service culturel avant le [vendredi 9 janvier 2026 inclus](#).

Par courrier :

Service culturel – Université Rennes 2
« Tremplin Musiques Actuelles »
Place du recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes cedex

Par mail :

laura.donnet@univ-rennes2.fr (Objet : Tremplin musiques actuelles).

Groupe

Artiste solo

Nom du groupe (nom de scène pour les artistes solo) :

Genre musical :

Année de création :

Contact :

Nom et prénom du/de la représentante du groupe / Nom et prénom de l'artiste solo :

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

Mail :

Pour les groupes :

Nombre d'étudiantes et d'étudiants dans le groupe (*rappel : le groupe doit être en partie constitué d'étudiants pour pouvoir participer*) :

Etablissement et filière d'inscription :

Liste des membres (nom, prénom, fonction dans le groupe, instrument joué) :

.....

.....

.....

.....

.....

Nous attirons votre attention sur le fait que le set final lors du tremplin devra être de 30 minimum et 45 minutes maximum.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours auquel je m'inscris et déclare en accepter toutes les conditions.

A _____ Le _____

Signature de la personne qui représente le groupe / l'artiste

Pièces à joindre :

- 1 ou plusieurs visuel(s) du groupe au format JPEG.
- Copies des cartes étudiantes pour les membres inscrits dans l'enseignement supérieur
- 3 compositions originales par mail, en format mp3 (min. 128 kbps), via un système de dépôt de fichiers (WeTransfer par exemple).
- Envoyer les morceaux sous ce modèle : numéro de piste - nom du groupe - titre de la chanson.mp3
- Une fiche technique, dossier presse (si disponible).

TOUT DOSSIER INCOMPLET, NON-CONFORME OU HORS DELAIS SERA REFUSE.

Contact :

Laura Donnet
Responsable adjointe, en charge de l'action culturelle
T.: 02 99 14 11 47
laura.donnet@univ-rennes2.fr

Service culturel – Université Rennes 2
02 99 14 11 47
s-culturel@univ-rennes2.fr